

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

remboursement
Question écrite n° 100461

Texte de la question

M. Marcel Bonnot appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les difficultés rencontrées par de nombreuses familles dans le contexte de l'accès aux soins en général. En effet, alors que l'Observatoire de la famille sur la santé avait mis en évidence en 2009 que 20 % des familles du Doubs renonçaient à des soins pour des raisons financières, l'union départementale des associations familiales du Doubs s'inquiète des conséquences de la loi de financement de la sécurité sociale "branche maladie" sur l'accès aux soins des familles. Les préoccupations portent essentiellement sur le remboursement des médicaments, le taux de prise en charge des dispositifs médicaux, les conditions de prise en charge des patients en affection de longue durée et sur la hausse des cotisations de mutuelles consécutive au transfert des dépenses de prise en charge de l'assurance maladie vers les mutuelles. Aussi, il souhaite recueillir ses observations en la matière et connaître les mesures susceptibles d'être mise en oeuvre pour assurer l'accès aux soins des familles.

Données clés

Auteur: M. Marcel Bonnot

Circonscription: Doubs (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 100461

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1686 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)